

## Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique FAZOR STAR

de la société ARYSTA LIFESCIENCE GREAT BRITAIN LTD  
enregistrée sous le n°2019-0234

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 22 juillet 2021,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après est accordée en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Informations générales sur le produit

Noms du produit	FAZOR STAR CATAPULT STAR HIMALAYA DELETE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ARYSTA LIFESCIENCE GREAT BRITAIN LTD Brooklands Farm Chetlenham Road EVESHAM WR11 2LS Royaume-Uni
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	600 g/kg - hydrazide maléique
Numéro d'intrant	8400425
Numéro d'AMM	8400425
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

06 AOUT 2021



**Charlotte GRASTILLEUR**  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)